

Comité consultatif sur l'application des droits

Seizième session
Genève, 31 janvier – 2 février 2024

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

adopté par le comité

1. La seizième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) s'est tenue du 31 janvier au 2 février 2024. Ont pris part à cette session 272 participants représentant 87 États membres, un État non membre et 28 observateurs. Mme Amanda Lothering, directrice principale chargée de l'application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur à la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) du Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, a été élue présidente. M. Yasser Al-Debassi, directeur exécutif chargé du respect de la propriété intellectuelle, Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), a été élu vice-président.

2. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, la présidente et M. J. Todd Reves, directeur de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux de l'OMPI, ont ouvert la session et souhaité la bienvenue au comité, tout en remerciant les États membres pour leur engagement indéfectible en faveur des travaux du comité et des activités connexes menées par le Secrétariat.

3. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté l'ordre du jour (document WIPO/ACE/16/1).

4. Des déclarations liminaires ont été faites par le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), la délégation de la Chine, le groupe B, la délégation de l'Ukraine, la délégation de l'Iran (République islamique d'), la délégation de la Belgique, la délégation de l'Union européenne (UE), la délégation de la Fédération de Russie, la délégation du Brésil et la délégation du Cambodge.

5. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour l'organisation de la session et l'établissement des documents correspondants, félicité le président et la vice-présidente pour leur élection et affirmé sa volonté de contribuer au succès de la session et d'écouter les exposés des experts et le partage des données d'expérience nationales entre les États membres sur les divers points de l'ordre du jour. Elle espérait que les contributions porteraient leurs fruits et souhaitait participer de manière constructive à la session. Enfin, elle a demandé une minute de silence pour leur collègue d'Afrique du Sud, Silindele Thabede, disparu la semaine précédente.

6. La délégation de la République de Moldova, s'exprimant au nom du groupe des États d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé ses remerciements au président et à la vice-présidente pour les efforts déployés pour préparer la session et a estimé qu'en l'absence de session du comité en 2023, les thèmes à aborder durant la session étaient à la fois bienvenus et importants. Elle attendait avec intérêt les discussions, l'échange de données d'expérience nationales et de pratiques recommandées, ainsi que la présentation d'exemples de réussite des activités visant à relever les défis modernes liés à la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Compte tenu du rôle central de l'OMPI dans la mise en place d'écosystèmes de propriété intellectuelle sains et efficaces, la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle devait être au cœur des travaux du comité. Les défaillances du système de propriété intellectuelle, telles que la contrefaçon et le piratage, continuaient de nuire à l'environnement des entreprises et à la croissance économique. Non seulement elles sapient la confiance des consommateurs dans la qualité des produits et leur conformité à des normes élevées, mais elles étaient également préjudiciables aux investissements potentiels et entravaient une coopération internationale saine fondée sur la technologie et la connaissance. La contrefaçon et le piratage continuaient d'exposer la société à des produits de contrefaçon de mauvaise qualité. La distribution à grande échelle de produits médicaux de contrefaçon inondant littéralement les marchés pendant la pandémie était l'exemple parfait des risques posés par la contrefaçon et le piratage. Malgré les efforts considérables et constants déployés par les différentes parties prenantes et les différents pays, la contrefaçon restait une source de préoccupation majeure. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, le volume des produits de contrefaçon avait atteint un niveau record de plus de 500 milliards de dollars É.-U. ces dernières années, soit 3,3% du commerce mondial et, en termes réels, l'équivalent d'une économie de taille moyenne. Avec la mondialisation croissante du commerce et de la production, aucun pays ni aucune entreprise ne pouvait se sentir à l'abri des risques de contrefaçon. Dans ce contexte, la discussion et l'échange de stratégies et de données d'expérience nationales concernant les moyens efficaces de lutte contre la contrefaçon restaient un élément important des efforts déployés pour améliorer la situation. Les membres du groupe attendaient avec impatience la présentation de nouvelles idées et initiatives lancées aux niveaux national et régional pour relever ce défi. Étant donné que les petites entreprises généraient plus des trois quarts des emplois dans les économies du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, celui-ci était particulièrement intéressé par l'échange d'informations sur les enjeux et les solutions pour les petites et moyennes entreprises (PME) en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, un élément particulièrement important pour la mise en place d'un environnement propice au développement des industries de la création. Les initiatives réussies menées par d'autres pays pour aider les PME à faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle devaient servir de modèle aux membres du groupe. La délégation a également noté que les jeunes entrepreneurs et les consommateurs jouaient un rôle important dans les efforts visant à lutter contre la contrefaçon, car le prix et la disponibilité restaient les principaux facteurs d'achat de produits de contrefaçon et de piratage numérique. La tendance accrue à acheter des produits de contrefaçon ou à utiliser des contenus numériques piratés, comme indiqué par le tableau IP Youth Scoreboard établi par l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO), rendait nécessaire l'intensification des activités dans ce domaine. À cet égard, le groupe reconnaissait l'importance de l'échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la

propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres. Modifier l'attitude des jeunes à l'égard des contenus illégaux ou des produits de contrefaçon était le seul moyen de relever efficacement ce défi. Les membres du groupe participeraient à cette discussion en faisant part de leur expérience nationale. Le groupe se félicitait également de pouvoir examiner les données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler efficacement les litiges en la matière. En raison de la transformation numérique et de l'expansion de l'utilisation des services en ligne, il était primordial, pour le développement d'écosystèmes de propriété intellectuelle sains, de relever les défis posés par les atteintes à la propriété intellectuelle en ligne. Le groupe appréciait et attendait l'échange de données d'expérience nationales dans ce domaine. En outre, la délégation a accueilli favorablement le point de l'ordre du jour sur le rôle des nouvelles technologies dans l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment l'intelligence artificielle, qui pourrait devenir un outil important dans la lutte contre le trafic de produits de contrefaçon. La discussion sur la localisation des atteintes à la propriété intellectuelle dans les environnements virtuels, tels que le métavers, devait également contribuer à une compréhension meilleure et plus générale des tendances en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. De la même façon, le groupe attendait avec impatience le Cinéma de l'ACE et se réjouissait que les membres du groupe contribuent également à cette importante initiative. Il tenait également à souligner l'importance de l'assistance législative fournie par l'OMPI en vue de l'élaboration de lois nationales efficaces et adaptées en matière d'application des droits. Il considérait toujours ces activités comme une priorité pour assurer la bonne santé des écosystèmes de propriété intellectuelle. En conclusion, le groupe réaffirmait sa volonté de s'engager et de participer activement aux discussions.

7. La délégation du Brésil, parlant au nom du GRULAC, a souhaité la bienvenue aux délégués présents dans la salle et aux participants en ligne pour discuter et collaborer sur des questions cruciales liées à l'application des droits de propriété intellectuelle. Le groupe remerciait l'OMPI d'avoir organisé cette importante réunion et signalait que l'OMPI avait toujours joué un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, favorisant l'innovation, la créativité et le développement économique. Cette mission était d'autant plus délicate qu'il existait des enjeux mondiaux en termes de changement climatique, de perte de biodiversité, de développement durable et d'inclusion sociale. Le groupe a reconnu que l'application des droits de propriété intellectuelle était une question cruciale, qui affectait non seulement les créateurs et les innovateurs, mais également l'économie mondiale dans son ensemble et qui, en tant qu'enjeu aux multiples facettes, exigeait une attention et une action collectives. L'avènement de l'ère numérique et l'interconnexion mondiale des économies avaient créé de nouvelles opportunités et, dans le même temps, de nouveaux enjeux pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle et assurer un véritable équilibre en termes de développement social et durable. Le groupe était conscient de la diversité des perspectives et des enjeux particuliers auxquels sa région faisait face dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, un défi complexe et diversifié qui bénéficierait d'une approche globale et pluri-institutionnelle. Le groupe a également noté que la région abritait une riche mosaïque de cultures, de traditions et d'expressions créatives, qui méritaient d'être protégées et reconnues sur la scène mondiale. Trouver l'équilibre entre la nécessité d'une application efficace de la propriété intellectuelle et la promotion de la diversité culturelle et de l'accès à la connaissance représentait un effort permanent qui nécessitait des solutions novatrices et un véritable catalyseur horizontal de la propriété intellectuelle. Le groupe a dit espérer participer à un dialogue constructif pendant la session, qui permettrait d'aborder certaines des questions essentielles en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment l'amélioration des cadres juridiques, le renforcement de la coopération internationale et la résolution des problèmes émergents, tels que la contrefaçon, le piratage en ligne et la protection des savoirs traditionnels. Il s'est déclaré convaincu que des efforts de collaboration permettraient de créer un environnement plus solide

et plus inclusif pour l'application des droits de propriété intellectuelle, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. En conclusion, le groupe réaffirmait son attachement aux objectifs et principes de l'OMPI et à la recherche d'une application équilibrée des droits de propriété intellectuelle, et attendait avec intérêt les débats constructifs qui se dérouleraient tout au long de la session, dans l'espoir que les efforts collectifs aboutiraient à des résultats tangibles qui profiteraient aux créateurs, aux innovateurs et à l'ensemble de la société.

8. La délégation de la Chine a félicité le président pour la conduite de la session, exprimé le souhait que celle-ci soit couronnée de succès et remercié le Secrétariat pour son organisation minutieuse. Elle a souligné que la Chine attachait une grande importance aux travaux du comité et a salué les activités menées par l'OMPI pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle entre juin 2022 et novembre 2023. Elle s'est félicitée que l'OMPI soit guidée par le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et a estimé que le programme de travail approuvé par les États membres constituait un cadre fonctionnel permettant à l'ACE d'exercer son mandat d'une manière transparente et constructive. La délégation a affirmé sa volonté de collaborer activement avec les États membres de l'OMPI et le Secrétariat, notamment dans les domaines de l'assistance législative, du renforcement des capacités, de la coordination internationale et de la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le cadre de l'ACE. Notant le nombre élevé d'intervenants qui feront part de leur expérience et de leurs pratiques en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de sensibilisation, la délégation s'est félicitée que le partage d'informations au sein du comité ait été bien accueilli par les États membres. La délégation a exprimé sa volonté de continuer d'encourager ces échanges et d'y participer, ainsi que son intention de tirer parti de l'ACE en tant que plateforme à cette fin. Elle a rappelé que l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) présenterait, lors de la session, les pratiques positives de la Chine en matière de campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle et a dit attendre avec intérêt d'autres déclarations intéressantes. Notant que l'ACE jouait un rôle clé dans la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, la délégation a déclaré qu'elle appréciait et soutenait la mise en œuvre du plan d'action et qu'elle continuerait de participer aux travaux du comité d'une manière active et constructive.

9. La délégation des Pays-Bas (Royaume des), parlant au nom du groupe B, a remercié la présidente et le vice-président d'avoir bien voulu diriger la session et a indiqué qu'elle comptait collaborer à la mise en œuvre du programme de travail. Le groupe B était convaincu que, sous cette direction, la session produirait des résultats satisfaisants. Il remerciait également le Secrétariat et saluait les efforts qu'il avait déployés pour préparer la session et les documents correspondants. De plus, le groupe B appréciait grandement le rôle du comité en tant que forum permettant de débattre de différentes expériences et politiques en matière d'application des droits de propriété intellectuelle d'une manière constructive et ouverte sur l'extérieur. Il se félicitait de l'échange de vues intéressant et stimulant qui caractérisait les sessions de l'ACE. À cet égard, le groupe B remerciait la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI pour ses efforts et les activités menées dans ce domaine, indiquant que la synthèse présentée dans le document WIPO/ACE/16/2 était impressionnante. Il se félicitait également du programme de travail bien équilibré et réaffirmait son soutien sans faille aux travaux et à la mission du comité. Il restait très déterminé à y contribuer utilement, se félicitait des contributions de plusieurs membres du groupe à la session et saluait les contributions reçues d'autres États membres de l'OMPI, témoignages de l'importance du comité. Le groupe B attendait avec impatience les exposés et les débats interactifs, tels que la séance sur les enjeux et les solutions pour les PME en matière d'application de la législation sur la propriété intellectuelle. Le groupe a souligné que les PME étaient la colonne vertébrale de l'économie de nombreux pays et que, malgré l'importance de leur capacité à utiliser le système de propriété intellectuelle à leur avantage, il y avait encore un manque de connaissances dans ce domaine. Notant également le manque de sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier chez les jeunes, le groupe B accueillait favorablement le point de l'ordre du jour sur les données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes

stratégiques. Le groupe a exprimé un intérêt particulier pour toutes les initiatives visant à coordonner l'application des droits de propriété intellectuelle et a dit attendre avec intérêt les exposés sur l'intelligence artificielle et l'application des droits de propriété intellectuelle. Le groupe insistait sur l'importance qu'il accordait à l'ACE et à l'application des droits de propriété intellectuelle, soulignant que la propriété intellectuelle, tout en encourageant les créateurs et les innovateurs à créer et à investir, nécessitait des mécanismes d'application efficaces et équilibrés pour atteindre ses objectifs. L'application des droits était importante, non seulement pour les titulaires de droits, mais également pour les consommateurs et les économies, quel que soit leur stade de développement, car elle restait essentielle au bon fonctionnement du système mondial de la propriété intellectuelle. Enfin, le groupe saluait l'opportunité exceptionnelle qui était offerte de partager les pratiques recommandées et de tirer les enseignements des différentes expériences à l'échelle internationale, soulignant l'objectif commun de parvenir à établir une protection efficace de la propriété intellectuelle, malgré les différences de lois, de réglementations et de points de vue sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

10. La délégation de l'Ukraine a exprimé sa sincère gratitude à la présidente, au vice-président et au Secrétariat pour l'excellente préparation de la session et s'est dite convaincue que, sous la direction du président, le comité s'engagerait dans des discussions productives. La délégation a indiqué qu'elle se concentrait principalement sur les discussions relatives aux données d'expérience nationales concernant les politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, les mécanismes de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle, les défis et les solutions pour les PME en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, ainsi que les nouveaux outils de détection des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Toutefois, avant d'aborder ces questions, la délégation souhaitait appeler l'attention du comité sur la violation flagrante du droit humanitaire international par l'un des États membres de l'OMPI. La délégation a rappelé que ce jour marquait le 707^e jour depuis que la Fédération de Russie avait lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine. Quelques jours auparavant, le 23 janvier, la Fédération de Russie avait détruit l'académie des jeunes du club de football Lokomotyv Kyiv, où des centaines d'enfants pratiquaient ce sport tous les jours. En outre, le même jour, la Fédération de Russie avait visé le centre de Kharkiv avec des missiles, causant des dommages importants à l'Académie nationale des sciences juridiques de l'Ukraine. Construite en 1896, cette académie avait joué un rôle essentiel dans le développement et l'amélioration de la législation, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a indiqué que les forces de l'ordre ukrainiennes avaient ouvert des enquêtes sur plus de 120 000 crimes de guerre et crimes d'agression, y compris le meurtre de plus de 11 000 civils (dont 521 enfants), et a expliqué que ces chiffres ne tenaient pas compte des zones temporairement occupées. La délégation s'est déclarée convaincue que la Fédération de Russie devait être traduite en justice pour les infrastructures civiles endommagées ou détruites en Ukraine, dont le nombre dépassait 145 000. La délégation a également déclaré que l'agression russe avait détruit le patrimoine culturel de l'Ukraine à une échelle inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale. La délégation a rappelé que le Centre international pour la poursuite du crime d'agression contre l'Ukraine, qui a commencé ses activités à La Haye, contribuera à la préparation des dossiers relatifs au crime d'agression en obtenant des preuves cruciales et en facilitant la constitution de dossiers à un stade précoce. La délégation a appelé les États membres à ne pas ignorer le fait que, pendant que le comité discutait de l'application des droits de propriété intellectuelle, un État membre de l'OMPI violait quotidiennement les principes et les dispositions mêmes de la Charte des Nations Unies, en refusant à un pays entier et à sa population le droit à la vie. Dans le même temps, ce même pays bénéficiait des privilèges de l'OMPI et accueillait un bureau extérieur de l'OMPI dans sa capitale. Notant que la Fédération de Russie avait déjà été évincée de plus de 42 organisations, projets et plateformes internationaux, la délégation a exhorté le comité et le Secrétariat à poursuivre cette politique d'isolement de la Fédération de Russie, notamment en ce qui concerne les travaux futurs de l'OMPI et du comité. La délégation a indiqué en conclusion qu'elle était reconnaissante à l'OMPI et à tous les États membres qui

avaient constamment réaffirmé leur soutien et leur solidarité inébranlables à l'égard de l'Ukraine et de son peuple.

11. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a condamné la poursuite de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constituait une violation manifeste du droit international, et a exigé que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à cette guerre, qui avait entraîné une situation humanitaire dramatique et de graves pertes d'infrastructures civiles. Le comité offrait la possibilité de discuter des moyens de renforcer les capacités nationales en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment par la coopération internationale, l'échange d'informations, ainsi que le partage des pratiques recommandées et des diverses initiatives, mais il importait par ailleurs de réfléchir aux conséquences négatives de cette guerre dramatique qui, pendant près de deux ans, avait causé des dommages sans précédent à l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et aux institutions nationales chargées de préserver le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle. Le rapport de l'OMPI intitulé Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, figurant dans le document A/64/8 et présenté lors des assemblées des États membres de l'OMPI de l'année précédente, avait confirmé la triste réalité en ce qui concerne les conséquences négatives importantes de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui se traduisaient non seulement par des dommages sans précédent à l'infrastructure desservant les institutions scientifiques, éducatives, culturelles et de recherche, mais aussi et surtout par la perte du potentiel et des capacités de divers acteurs de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Le groupe se félicitait donc de la décision des assemblées des États membres de l'OMPI de poursuivre l'assistance et le soutien en faveur du secteur ukrainien de la propriété intellectuelle, en espérant qu'il se rétablisse réellement, et attendait avec impatience de pouvoir rendre compte de ces activités aux États membres de l'OMPI. Le groupe rappelait également la résolution ES 11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui condamnait la tentative d'annexion des territoires ukrainiens, et notait qu'il s'agissait là d'un message international clair indiquant qu'aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'usage de la force ne saurait être reconnue comme légale. En conclusion, le groupe continuait d'exprimer sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien.

12. La délégation des Pays-Bas (Royaume des), parlant au nom du groupe B, a déclaré que le groupe était pleinement solidaire du peuple ukrainien et a rappelé la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI concernant le document A/64/8 intitulé Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. Selon ce document, publié le 7 juin 2023, la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait eu un impact négatif sur le secteur de l'application des droits de propriété intellectuelle de l'Ukraine. À titre d'exemple, la Cour suprême était confrontée à de sérieuses difficultés dans l'accomplissement de sa tâche en raison de la nécessité d'assurer l'administration de la justice sous la loi martiale, les bombardements, les coupures d'électricité et la perturbation de l'accès à l'Internet; et d'assurer la sécurité des justiciables, des juges et du personnel. Le groupe estimait que la tentative d'annexion des territoires ukrainiens par la Fédération de Russie, déclarée le 30 septembre 2022, violait l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine et que, de ce fait, la Fédération de Russie violait le droit international. Le groupe ne reconnaissait donc pas la tentative d'annexion des territoires ukrainiens dans la Fédération de Russie et était d'avis que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine devaient être pleinement respectées dans le cadre du système mondial de propriété intellectuelle.

13. La délégation de l'Iran (République islamique d') a félicité le président et le vice-président pour leur élection, a affirmé son engagement en faveur d'une issue positive des travaux du comité et a remercié le Secrétariat pour tous les préparatifs qui ont précédé et conduit à la session de l'ACE. La délégation a indiqué qu'elle attachait la plus haute importance aux

travaux du comité, car l'ACE offrait aux États membres une plateforme utile pour échanger des exemples de réussite et des pratiques recommandées dans le domaine de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de l'assistance législative. La délégation était déterminée à améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle et à favoriser le respect des droits de propriété intellectuelle, l'équilibre devant constituer un principe directeur dans la protection des droits de propriété intellectuelle et leur application. Pour être efficaces, les systèmes d'application des droits devaient permettre de protéger légitimement les droits de propriété intellectuelle sans toutefois restreindre la diffusion du savoir. La délégation a souscrit à la déclaration selon laquelle l'un des principaux objectifs de l'application des droits de propriété intellectuelle était la promotion du transfert et de la diffusion de l'innovation technologique, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC. Enfin, la délégation a reconnu que l'assistance technique fournie par l'OMPI en matière d'application des droits devait toujours être en conformité avec l'esprit de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, qui invitait l'OMPI à replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement. La délégation restait déterminée à poursuivre sa collaboration avec les autres États membres afin de faire avancer les discussions.

14. La délégation de la Belgique, parlant au nom de l'UE et de ses États membres, a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et a appuyé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La délégation a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement cette agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine et à cesser immédiatement toutes les violations du droit international. La délégation a insisté sur le fait que la Fédération de Russie devait retirer immédiatement toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En outre, l'UE et ses États membres reconnaissaient l'importance de l'assistance et de l'appui apportés par l'OMPI au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine et se félicitaient de la décision prise lors de la 64^e série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI tendant à poursuivre ces activités. L'UE et ses États membres ont réitéré leur engagement en faveur d'un processus de rétablissement rapide et efficace de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine et étaient conscients de l'importance de l'assistance et du soutien apportés par l'OMPI au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine.

15. La délégation de l'UE, parlant au nom de ses États membres, a remercié le président, le vice-président et le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation de la session et a dit attendre avec intérêt de poursuivre activement sa coopération et ses activités dans le cadre du programme de travail établi, en soutenant fermement la mission du comité, qui constitue une occasion unique au niveau international d'échanger des informations sur les nouvelles tendances et les nouveaux défis, ainsi que sur les expériences concrètes et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Se référant à l'étude sectorielle la plus récente publiée par l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, qui relève de l'EUIPO, la délégation a indiqué que les secteurs des vêtements, des cosmétiques et des jouets avaient subi des pertes de 5% à 8% de leurs ventes totales entre 2018 et 2021. Cela s'était traduit par une perte d'emplois concernant entre 3600 à 160 000 emplois, selon le secteur concerné. La contrefaçon demeurait une préoccupation majeure, en particulier pour les industries manufacturières, car elle nuit à l'économie et à la sécurité des produits. La délégation a souligné le rôle essentiel d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle et de l'application de ces droits pour soutenir le développement et le succès des entreprises. Selon des données récentes, les start-up dotées d'un brevet et d'une marque au début de leur croissance étaient 10 fois plus susceptibles d'obtenir des financements. En outre, une étude menée en 2023 par l'EUIPO sur les atteintes en ligne au

droit d'auteur a révélé une augmentation de 3,3% du piratage numérique en 2022, les contenus télévisés étant le type de contenu le plus piraté, représentant près de la moitié de l'ensemble du piratage. Dans ce contexte, la délégation estimait que les échanges entre les États membres de l'OMPI et les observateurs au sein du comité étaient particulièrement précieux. Ils avaient également inspiré l'élaboration de la boîte à outils de l'UE pour lutter contre la contrefaçon, qui devait être adoptée au cours des prochains mois. Cette boîte à outils visait à renforcer la capacité de l'Union européenne et de ses États membres de protéger le marché contre la contrefaçon, en ligne et hors ligne. La boîte à outils, décrite comme une recommandation de la Commission, était destinée aux États membres et aux acteurs économiques et visait à mobiliser tous les acteurs concernés, y compris les autorités chargées de l'application des droits, afin de renforcer la coopération, de promouvoir les PME, d'encourager l'harmonisation des sanctions pénales dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, d'adopter des technologies avancées et d'encourager une meilleure connaissance des droits de propriété intellectuelle. La délégation a réitéré son souhait de contribuer utilement aux travaux du comité, et a déclaré attendre avec intérêt d'échanger des informations sur les expériences nationales relatives aux dispositions institutionnelles concernant les politiques et les régimes d'application des droits de propriété intellectuelle, où des contributions de la France, du Portugal et de l'EU IPO étaient attendues. L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle devait présenter un exposé sur la recommandation relative à la lutte contre le piratage en ligne d'événements sportifs et d'autres événements en direct, adoptée par la Commission européenne le 4 mai 2023, et sur les efforts déployés au sein de l'Union européenne pour la mettre en œuvre. Dans ce contexte, un réseau d'autorités nationales avait été créé pour échanger des informations sur les expériences, les défis et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la retransmission non autorisée d'événements en direct. La délégation a également mis en avant les contributions de l'UE au Cinéma de l'ACE, avec quatre vidéos produites par l'EU IPO qui traitaient d'un projet de sensibilisation lors d'événements dans le secteur de la mode, appelé Fight Fake, des dangers des pièces détachées automobiles de contrefaçon, ainsi que des perceptions et des comportements des jeunes en matière d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle. La Slovaquie allait également participer à une courte vidéo d'animation sur la lutte contre la contrefaçon. L'Union européenne et ses États membres ont salué le fait que l'ordre du jour examinait la question de la lutte contre la contrefaçon dans le monde physique de manière équilibrée, en examinant les attitudes et comportements des consommateurs à l'égard des produits de contrefaçon, et le rôle des nouvelles technologies dans l'application des droits de propriété intellectuelle. La délégation s'est dite convaincue que le fait de tirer pleinement parti des possibilités offertes par des technologies nouvelles et émergentes, notamment l'intelligence artificielle, pourrait changer la donne dans la lutte contre le trafic de produits de contrefaçon, notamment en raison de son potentiel de suivi et de différenciation des produits contrefaisants et authentiques. La délégation s'est par ailleurs dite persuadée que l'examen des questions relatives à la localisation des atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans des environnements virtuels, tels que le métavers, serait très utile, étant donné que ces technologies risquaient de gagner en influence au cours des années à venir. La délégation s'est tout particulièrement félicitée du fait que l'OMPI ait pu poursuivre ses efforts pour fournir une assistance juridique et technique à ses États membres. L'OMPI étant l'instance mondiale chargée de toutes les questions de propriété intellectuelle, l'Union européenne et ses États membres soulignaient le rôle essentiel joué par l'OMPI pour encourager la coordination des efforts déployés par les États membres pour lutter plus efficacement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et international.

16. La délégation de la Fédération de Russie, usant de son droit de réponse, a déclaré que chacun savait que les forces armées ukrainiennes avaient abattu un avion de transport russe IL-76 le 24 janvier 2024. L'avion, qui transportait environ 70 prisonniers de guerre ukrainiens en vue d'un transfert sur le sol ukrainien convenu au préalable, avait été touché par un missile antiaérien tiré depuis le territoire ukrainien, tuant les prisonniers et l'équipage. À la lumière de cet événement tragique, impliquant l'abattage par les militaires ukrainiens d'un avion

transportant leurs propres prisonniers de guerre, la nature inhumaine des actes criminels commis par les autorités ukrainiennes ne faisait aucun doute. La délégation a souligné que, compte tenu des échecs des forces armées ukrainiennes sur la ligne de front, les tentatives de plus en plus nombreuses de l'Ukraine de mener des frappes massives contre des civils et des infrastructures civiles à l'aide de drones de combat originaires principalement des États-Unis d'Amérique étaient très révélatrices. La délégation pouvait assurément continuer de s'exprimer sur le sujet, en évoquant les nombreuses violations du droit international humanitaire par l'Ukraine et en appelant la communauté mondiale à condamner l'Ukraine, mais elle ne pensait pas que l'OMPI était le lieu approprié pour de telles discussions, et a fait observer que tous étaient conscients que le mandat de l'ACE ne prévoyait pas de délibérations sur la guerre et la paix. Compte tenu des nombreux points inscrits à l'ordre du jour pour les trois jours suivants, la délégation a renouvelé son appel en faveur d'un dialogue constructif et d'une absence de politisation des travaux de l'ACE. La délégation a déclaré compter sur le soutien du Secrétariat, qui était chargé de veiller au respect du règlement intérieur et de l'ordre du jour du comité.

17. La délégation du Brésil a affirmé son profond attachement aux principes et objectifs de l'OMPI, qui jouaient un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Le Brésil, pays attaché au développement durable et à l'innovation, a reconnu l'importance cruciale de la propriété intellectuelle pour stimuler la créativité, la recherche, le développement technologique et la protection de l'environnement. La délégation estimait qu'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle récompensait non seulement les créateurs et les innovateurs, mais contribuait également au progrès économique et social. L'existence du Conseil national de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle (CNCP), qui rassemblait 25 conseillers des secteurs public et privé, ainsi que 200 entités, entreprises et parties prenantes intéressées par la protection de la propriété intellectuelle, constituait un élément témoignant de l'engagement du Brésil en matière de lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle. S'agissant de la complexité des défis actuels, la délégation a exhorté la communauté internationale à rechercher des solutions concertées et inclusives, notant que l'accès à la propriété intellectuelle devait être équilibré et permettre aux pays en développement de participer pleinement au paysage mondial de l'innovation. La délégation a encouragé la mise en œuvre de politiques favorisant le transfert de technologie et le partage des connaissances, en veillant à ce que les pays aient la possibilité d'apporter leur contribution et de tirer des avantages. La délégation a expliqué que lorsqu'elle évoquait les atteintes à la propriété intellectuelle, elle faisait référence aux réseaux transnationaux et aux organisations criminelles, et a souligné que la collaboration entre les acteurs luttant contre ces atteintes à la propriété intellectuelle devait avoir lieu entre les pays et que l'OMPI pouvait être le premier maillon de ces réseaux de collaboration. Afin de stimuler la discussion, la délégation a présenté les initiatives que le nouveau Gouvernement brésilien avait prises avec le CNCP, soulignant que le Brésil était en train de réinvestir dans le CNCP, établissant un organe technique permanent qui produisait des rapports stratégiques visant à soutenir l'ensemble de la structure étatique en matière de lutte contre le piratage et les autres atteintes à la propriété intellectuelle. Le Brésil avait renforcé ses frontières terrestres, maritimes et aériennes avec le CNCP, afin non seulement de rendre plus difficile l'entrée des produits de contrefaçon sur le marché brésilien, mais aussi d'identifier les acteurs nationaux et internationaux intervenant sur ces marchés illégaux. Le Brésil mettait également en œuvre une réglementation novatrice sur le marché du commerce électronique, qui en ferait l'un des pays les plus avancés en tant que marché électronique attaché à la défense de la propriété intellectuelle. Parmi ces mesures, la délégation a souligné l'obligation pour les plateformes de fournir des numéros d'enregistrement pour tous les produits de la santé et de l'agriculture, car la contrefaçon de médicaments, de produits cosmétiques, de boissons et de denrées alimentaires était insupportable dans la société brésilienne. Dans le même temps, le Brésil pénalisait les plateformes de commerce électronique qui se montraient réticentes à tout effort de réglementation. La devise du Brésil en la matière était : ce qui est valable sur le marché physique doit l'être sur le marché numérique. Sur la scène internationale, la délégation a noté que le Brésil chercherait à collaborer avec ses partenaires sud-américains pour encourager la

création de conseils de lutte contre les délits de propriété intellectuelle, capables de traiter des informations et des données en faveur des politiques publiques de ces pays. La délégation comprenait que ces organes, agissant en tant que centres de renseignement, étaient essentiels à l'établissement d'une véritable structure régionale pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. La délégation a également souligné que l'un des principaux objectifs du président Luiz Inácio Lula da Silva était de développer l'industrie nationale et d'attirer les investissements au Brésil, ce qui était un programme entièrement aligné sur la défense de la propriété intellectuelle, protégeant les efforts créatifs brésiliens et ceux des industries du monde entier qui choisissaient d'investir au Brésil. La délégation a précisé que son intervention visait donc également à inviter les pays et autres acteurs qui considéraient toujours le Brésil comme une nation qui ne luttait pas efficacement contre le piratage à s'informer sur les initiatives et l'engagement du pays. En outre, la délégation a souligné qu'il était important de trouver des moyens de concilier la protection des droits de propriété intellectuelle avec le besoin urgent de relever les défis mondiaux, notamment en matière de santé publique et de changement climatique, et a invité les États membres de l'OMPI à trouver des solutions qui concilient les intérêts commerciaux et la responsabilité sociale, en veillant à ce que les innovations soient accessibles à toutes et à tous. La délégation a rappelé le débat sur le biopiratage et la défense des ressources génétiques, un sujet particulièrement pertinent en cette année où se tiendra la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le biopiratage a accentué les difficultés liées à la préservation de la plus grande richesse naturelle du Brésil et de l'une des plus grandes au monde, la forêt amazonienne. Le biopiratage continuait de créer des difficultés économiques et des problèmes de sécurité pour les pays en développement, et constituait donc un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement. Les quelques bénéficiaires de ce type d'activité créaient des problèmes majeurs pour le monde entier et pour le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle. La délégation s'attendait donc à ce que la communauté internationale s'engage davantage à lutter contre l'appropriation illicite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. La délégation a réaffirmé la volonté du Brésil de collaborer activement avec tous les États membres de l'OMPI afin de renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle, et sa volonté d'apporter des idées constructives, de promouvoir un dialogue ouvert et de collaborer pour faire en sorte que l'OMPI continue de jouer un rôle vital dans la promotion du progrès humain et la stimulation de l'innovation dans le monde entier.

18. La délégation du Cambodge a félicité les membres du bureau pour leur élection, tout en se déclarant convaincue que, sous leur direction, la session serait productive, et a réaffirmé son soutien et sa collaboration. La délégation a remercié l'OMPI pour le soutien qu'elle n'avait cessé d'apporter tout au long de ces années afin d'améliorer l'écosystème de la propriété intellectuelle au Cambodge et pour l'assistance qu'elle a fournie en matière de développement et d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment en soutenant la mise en œuvre de la politique nationale de propriété intellectuelle du Cambodge, qui a été adoptée en décembre 2023, ainsi que les stratégies et initiatives pertinentes conformes au Plan d'action de l'OMPI pour le développement. La délégation a remercié le Secrétariat pour l'organisation de la session et s'est réjouie des discussions interactives et du partage d'expériences précieuses.

19. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité est convenu de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI l'abrogation d'une règle de procédure particulière du comité, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 6 et 8 du document WIPO/ACE/16/18.

20. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, les membres du bureau de la dix-septième session du comité ont été élus, étant entendu que leur mandat commencerait à l'issue de la dernière séance de la seizième session du comité et qu'ils resteraient en fonctions jusqu'à ce que les mandats des membres du nouveau bureau commencent à courir. M. Taffy Yiu, chef de la politique d'application des droits de propriété intellectuelle auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, a été élu président. Mme Borana Ajazi, directrice du Bureau du droit d'auteur au sein du Ministère de la culture de l'Albanie, et Mme Mercy K. Kainobwiso,

directrice générale de l'enregistrement du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB), ont été élues vice-présidentes.

21. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a approuvé la participation de trois organisations non gouvernementales en qualité d'observateurs ad hoc, à savoir l'Intellectual Property Hub Zambia (IPHZ), le Comité international olympique (CIO) et la Sports Rights Owners Coalition (SROC) (document WIPO/ACE/16/3 Rev.).

22. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a suivi 30 exposés présentés par des experts, trois débats d'experts et deux exposés présentés par le Secrétariat portant sur les différents points du programme de travail (documents WIPO/ACE/16/4 à WIPO/ACE/16/17).

23. Au titre du point A du programme de travail (intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres"), deux études ont été présentées, à savoir une étude intitulée "Comportement en matière de consommation de contenus pirates", établie par M. Xuemei Bian, professeur de marketing à la Newcastle Business School, Université de Northumbria, Newcastle (Royaume-Uni), et une étude intitulée "Attitudes et comportement des consommateurs à l'égard des produits de contrefaçon – Résultats de l'enquête menée auprès de six pays de l'ASEAN", établie par M. Mike Clubbe, chercheur indépendant spécialiste des marchés, Twickenham (Royaume-Uni). Ces études figurent dans les documents WIPO/ACE/16/7 et WIPO/ACE/16/8, respectivement. En outre, quatre États membres ont partagé leurs données d'expérience nationales en matière de sensibilisation à l'importance du respect de la propriété intellectuelle à travers les contributions ci-après : "Façons novatrices de présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine", établie par la CNIPA; "Stimuler la créativité et renforcer l'identité culturelle nationale au Pérou", établie par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI); "Sensibilisation à l'importance du respect de la propriété intellectuelle au Portugal", établie par l'Institut portugais de la propriété industrielle (INPI); "Renforcer les connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes Moldaves – Le rôle de l'agence nationale de la propriété intellectuelle", établie par l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) de la République de Moldova. Il est fait référence au document WIPO/ACE/16/9. Des discussions ont suivi avec les interventions des délégations de la Chine et du Japon.

24. Au titre du point B du programme de travail (intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace"), les exposés ont été regroupés en six thèmes.

25. Sous le thème Lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle hors ligne, le Secrétariat a présenté le document intitulé "Pratiques en vigueur dans le domaine de l'enregistrement douanier : rapport sur les résultats de l'enquête". Il est fait référence au document WIPO/ACE/16/4. En outre, deux États membres ont partagé leurs données d'expérience nationales en matière de lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle, à travers les contributions ci-après : "Valorisation des produits de contrefaçon saisis en Afrique du Sud", établie par la CIPC d'Afrique du Sud, et "Tick Box, un partenariat public privé pour le secteur de l'entreposage libre-service au Royaume-Uni", établie par l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/5. Les délibérations se sont poursuivies avec des interventions des

délégations de la Chine, de l'Espagne, de la Suisse, du Japon et de la représentante de l'Association des industries de marque (AIM).

26. Sous le thème Enjeux et solutions pour les petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, un État membre, une association du secteur privé et un expert en droit et en politique publique ont partagé leurs données d'expérience à travers les contributions ci-après : "Initiatives visant à aider les petites et moyennes entreprises à appliquer leurs droits de propriété intellectuelle en France", établie par le Comité national anti-contrefaçon (France); "Application des droits de propriété intellectuelle et petites et moyennes entreprises dans le secteur des dessins et modèles au Royaume-Uni – Enjeux et solutions", établie par Anti Copying in Design (ACID) (Royaume-Uni); et "Application des droits de propriété intellectuelle et petites et moyennes entreprises – Aperçu des défis et des solutions", établie par M. Mohamed Hegazy, conseiller juridique principal et consultant en politiques publiques (Égypte). Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/6.

27. Sous le thème Lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle, trois études ont été présentées, intitulées : "La localisation des atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans l'environnement en ligne : du Web 2.0 au Web 3.0 et au métavers", établie par Mme Eleonora Rosati, professeure de droit de la propriété intellectuelle, Université de Stockholm; "Pratiques adoptées par les plateformes de commerce en ligne pour lutter contre le commerce de produits de contrefaçon", établie par M. David Shepherd, maître de conférences, School of Criminology and Criminal Justice, Université de Portsmouth (Royaume-Uni); et "Aspects techniques, juridiques et judiciaires de la retransmission illégale d'émissions en direct au moyen de la diffusion en continu sur Internet", établie par M. Shaun Wigley, professeur associé, Griffith Business School, Griffith University, Brisbane (Australie). Ces études figurent dans les documents WIPO/ACE/16/10, WIPO/ACE/16/11 et WIPO/ACE/16/13, respectivement. En outre, trois États membres ont partagé leurs données d'expérience nationales en matière de lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle, à travers les contributions ci-après : "Technologies de lutte contre la contrefaçon au Japon – État des lieux et défis à relever", établie par l'Office des brevets du Japon (JPO); "Le rôle des fournisseurs d'accès à l'Internet et des fournisseurs de services en ligne dans la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle et son évolution au sein du système juridique mexicain", établie par l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); et "Lutte contre le piratage en ligne d'événements sportifs et d'autres événements en direct au sein de l'Union européenne", établie par l'EU IPO. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/12. Un débat d'experts a eu lieu, animé par M. Andrey Lucas Macedo Corrêa, secrétaire exécutif du CNCP (Brésil), avec les interventions des délégations de la Chine, de la Sierra Leone, du Paraguay et de l'Indonésie.

28. Sous le thème Coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle, sept États membres ont partagé leurs données d'expérience à travers les contributions ci-après : "Coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle au Cambodge", établie par le Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce (Cambodge); "Le Conseil interministériel de la propriété intellectuelle : coordonner l'application des droits de propriété intellectuelle en République dominicaine", établie par la Cour constitutionnelle de la République dominicaine; "Contre les contrefaçons : les avancées décisives du Kenya vers la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle", établie par l'Autorité de lutte contre la contrefaçon (ACA) (Kenya); "Opérations récemment menées par la police de la technologie de l'Office coréen de la propriété intellectuelle : Centre de consultation et d'établissement de rapports intégrés et enquête internationale", établie par l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO); "Coordonner l'application des droits de propriété intellectuelle en Arabie saoudite", établie par la SAIP; "L'expérience du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda en matière de coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle", établie par l'URSB; et "Coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique", établie par le Bureau du coordonnateur chargé de l'application des

droits de propriété intellectuelle des États-Unis d'Amérique. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/14. Un débat d'experts a eu lieu, animé par Mme Kristi O'Malley, conseillère juridique en matière de piratage informatique international et de propriété intellectuelle, Bureau du développement, de l'assistance et de la formation des procureurs à l'étranger, Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, ambassade des États-Unis d'Amérique à Bucarest, avec une intervention de la délégation de la Chine.

29. Sous le thème Intelligence artificielle et application des droits de propriété intellectuelle, quatre contributions ont été présentées par des universitaires et des entités du secteur privé : "Intelligence artificielle et application des droits de propriété intellectuelle – Aperçu des enjeux et des opportunités", établie par M. Dennis Collopy, chargé de recherche principal, School of Creative Arts, Université du Hertfordshire (Royaume-Uni); "Une approche innovante de la lutte contre la contrefaçon : Inspection des colis au moyen de l'intelligence artificielle aux fins de l'application des droits de propriété intellectuelle", "Intelligence artificielle dans l'industrie musicale et son utilisation par les pirates et les titulaires de droits", établie par Universal Music Group; et "L'utilisation de l'intelligence artificielle par Mercado Libre pour détecter les atteintes à la propriété intellectuelle et y mettre un terme", établie par Mercado Libre. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/15. Un débat d'experts a eu lieu, animé par M. Harrie Temmink, responsable du Service de la propriété intellectuelle à l'ère du numérique, Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, EUIPO, avec une intervention de la représentante de l'AIM.

30. Sous le thème Poursuites en cas de délits en matière de propriété intellectuelle, le Secrétariat a présenté un document intitulé "Poursuites en cas de délits en matière de propriété intellectuelle : rapport sur les résultats de l'enquête". Il est fait référence au document WIPO/ACE/16/16. En outre, deux États membres ont partagé leurs données d'expérience nationales concernant les poursuites en cas de délits en matière de propriété intellectuelle, à travers les contributions ci-après : "Poursuites en cas de délits en matière de propriété intellectuelle en République dominicaine", établie par la Cour constitutionnelle de la République dominicaine; et "Poursuite des fuites de technologies en République de Corée", établie par le Bureau du procureur suprême de la République de Corée. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/16/17. Le débat s'est poursuivi avec une intervention de la délégation de la Zambie.

31. Au titre des points C (intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres") et D du programme de travail (intitulé "Échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE"), aucune délégation et aucun représentant n'a demandé la parole.

32. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le document WIPO/ACE/16/2 relatif aux activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, orientées par les objectifs définis dans le programme et budget pour 2022-2023, la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, le pilier stratégique n° 2 de l'OMPI (Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle), ainsi que le résultat escompté 2.3 (Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle). Le document exposait les activités menées en matière d'assistance technique dans le domaine de

l'application des droits de propriété intellectuelle et de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Les services demandés comprenaient une assistance législative, ainsi que des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des lois, des douaniers, des procureurs ainsi que du corps judiciaire. Le document fait également état d'activités visant à renforcer la mise en œuvre d'une coopération internationale systématique et efficace avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, afin d'assurer une approche équilibrée et transparente. Le Secrétariat a indiqué que la description de chaque activité était assortie de renseignements sur le lieu, les organisations partenaires et les pays participants, d'un résumé succinct des objectifs visés et d'un lien renvoyant vers le programme complet, si ces éléments étaient disponibles. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

33. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le comité est convenu de poursuivre, à sa dix-septième session, l'examen des points du programme de travail ci-après :

- échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
- échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
- échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et
- échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

34. La délégation du Brésil, parlant au nom du GRULAC, a proposé d'inclure le thème du biopiratage dans le deuxième des quatre points du programme de travail convenus qui seront examinés à la dix-septième session de l'ACE. Les délégations de la Colombie, de l'Équateur, du Guatemala et du Paraguay ont déclaré qu'elles appuyaient cette proposition. La délégation du Ghana, parlant au nom du groupe des pays africains, a également appuyé la proposition. La délégation des Pays-Bas (Royaume des), parlant au nom du groupe B, a pris bonne note de la proposition et a exprimé certaines réserves. La délégation de la Pologne, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que la délégation de l'UE partageaient ces réserves. À l'issue des consultations, il a été convenu de demander au Secrétariat d'établir une proposition tenant compte de toutes les vues et de la présenter aux coordonnateurs de groupe à la première réunion de consultation préparatoire en vue de la dix-septième session de l'ACE, qui se tiendra au plus tôt en juin 2024.

[Fin du document]